

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le groupe FO tient à affirmer une nouvelle fois, dans le cadre de cet avis qui suit celui de 2011, qu'il partage l'importance de préserver et d'améliorer la biodiversité comme facteur déterminant de préservation de l'environnement.

De ce point de vue, FO ne peut qu'appuyer avec l'avis la nécessité que cela passe par des politiques publiques relevant de l'État - dans son rôle à la fois normatif, péréquateur et opérateur, compte tenu des dimensions internationales et locales, totalement imbriquées, de cet enjeu. Cela exige, l'avis le souligne à plusieurs reprises, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, des moyens à la fois humains et budgétaires en conséquence, au titre, ne serait-ce, que de l'exemplarité de l'État acteur. À ce sujet nous ne pouvons qu'appuyer comme le fait l'avis, le rôle de l'école et de l'Éducation nationale, à tous ses niveaux, pour ce qui relève, précisément, de l'instruction publique.

Nous partageons, bien sûr, les préconisations relatives aux engagements internationaux de la France, tant sur l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), que sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya.

De même, nous soutenons la demande d'une négociation spécifique sur les modalités d'accès et de partage des ressources génétiques ultramarines, demande que nous avons portée au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI) et auprès du gouvernement.

Que l'on s'attache à renforcer la prise de conscience et la mobilisation des acteurs et de la population en général sur ces enjeux est, bien sûr, indispensable. Pour autant, nous considérons que la prise en compte de la biodiversité par les interlocuteurs économiques et sociaux ne doit pas conduire à diluer ou détourner le « dialogue social » au sein de l'entreprise. Vous connaissez les interrogations que soulève, de ce point de vue, le concept de RSE et nous avons fait part aussi de notre opposition quant à l'élargissement du rôle du CHSCT, tant la santé et la sécurité des travailleurs demeurent, elles aussi, essentielles.

Nous avons déjà eu hier, sur l'avis relatif au financement de la transition écologique, à nous exprimer sur les questions de fiscalité. Le risque, d'ailleurs identifié dans l'avis, est que les efforts ou contraintes portent majoritairement sur les ménages et épargnent ceux qui en ont les moyens. L'avis s'appuie d'ailleurs sur des positions émises au sein d'instances (le comité pour la fiscalité écologique par exemple) dont nous avons dit que nous ne les partageons pas.

Pour FO, en matière de biodiversité comme dans d'autres domaines, l'État doit rester le « chef de file », la région, qui peut remplir un rôle d'appui et de coordination, ne pouvant se substituer ni à lui ni au rôle opérateur des départements.

Concernant la création d'une Agence française pour la biodiversité (AFB), dès lors qu'elle se ferait dans un contexte d'une RGPP rebaptisée MAP, avec - 7 % de budget au ministère de l'Environnement en 2014, elle aboutirait, selon FO, inévitablement à détruire des pans entiers de services déconcentrés - déjà bien affaiblis - et d'établissements publics du ministère. Cela irait exactement à l'encontre de l'importance soulignée par l'avis des moyens requis.

En conclusion, le groupe FO aurait pu, comme il l'a fait en 2011, s'abstenir, afin de marquer à la fois son appui à nombre de préconisations générales de cet avis, tout en exprimant clairement ses points de désaccords sur certaines préconisations organisationnelles, dont certains que nous avons déjà exprimés. Cependant, dans la mesure où cet avis se situe dans le contexte de la préparation d'un projet de loi-cadre par le gouvernement, le groupe FO souhaitant éviter que celui-ci se limite au décompte des positionnements favorables ou d'abstention, a décidé d'attirer l'attention sur ses analyses par un vote plus tranché qui sera en conséquence négatif.